

## Quel destin linguistique pour Haïti?

Jacques Barros

Imposer la bâtardise francophone

Volume 6, Number 2, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006081ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006081ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

### ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

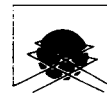
[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Barros, J. (1982). Quel destin linguistique pour Haïti? *Anthropologie et Sociétés*, 6 (2), 47–58. <https://doi.org/10.7202/006081ar>

# QUEL DESTIN LINGUISTIQUE POUR HAÏTI ?



**Jacques Barros**

L'oligarchie haïtienne a dû à l'usage de la force de pouvoir si longtemps imposer sa loi. Mais elle l'a pu surtout parce qu'elle avait en face d'elle un peuple prisonnier de la nuit, maintenu dans un ghetto linguistique, écarté de l'instruction, privé d'information. Un peuple éclairé ne peut être conduit sans liberté, justice ni vérité.

## ☒ Créole et français : l'exil intérieur

### ◆ Naissance d'une langue

Le peuple, depuis les origines, a été confiné dans le créole alors que la langue officielle de ses maîtres, langue étrangère, était le français. Le triomphe contemporain du créole s'accompagne d'une prolifération d'études et de colloques. L'hypothèse aujourd'hui la plus plausible est que le créole a été, à l'origine, un parler de type « pidgin » au service d'activités pratiques et simples, et qu'il est devenu, après deux ou trois générations, la langue des communautés réunies par les aléas de l'Histoire dans certaines îles. L'époque identique (XVII<sup>e</sup> siècle), les mêmes protagonistes – marins et populations de l'ouest de la France d'une part, peuples africains de l'autre, – un milieu géographique semblable (des îles tropicales), expliquent la similitude des créoles, des Antilles à l'Océan Indien (Seychelles, Réunion, Maurice). Les premiers voyageurs confrontés au créole ont eu la même impression de « petit nègre » et de « baragouin » qui est encore celle de beaucoup de Français aujourd'hui.

Le créole est devenu une langue, avec sa syntaxe d'influence africaine, sa phonétique, son vocabulaire (français à 85%, et pour le reste, caraïbe, espagnol, anglais, à peine africain). Quant au vocabulaire français des origines, il se trouve dans sa pureté chez les paysans, et les linguistes américains

passeront loin des réalités tant qu'ils ignoreront le patois et l'accent de nos marins et paysans du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les Normands reconnaîtront la façon de prononcer « touèle » ou « vouèle », pour toile et voile, « pitite » pour petit, « moué », « moïn » pour moi. Les Saintongeais retrouveront les « sourdons » ou coques et leurs savoureux gratons dans les « gretons » du département de la Grande Anse. Les marins s'amuseront d'entendre : « Ba moïn ioun ti laussière » (« Donne-moi un petit coup de main », l'haussière étant un cordage pour amarrer les navires).

Le créole n'a pas cessé d'évoluer. Son attirance s'est toujours exercée sur les écrivains haïtiens, de plus en plus forte à mesure que se précisait la conscience de l'originalité nationale et des fondements ethno-culturels, mais chez beaucoup ce sentiment puissant est resté honteux : langue orale, langue populaire, langue mineure.

C'est en créole que Boukman au Bois-Caïman, Toussaint à la Ravine-à-Couleuvre avaient invoqué Dieu. Sonthonax faisait traduire ses proclamations en créole phonétique et elles étaient lues aux Noirs. Toussaint parlait et dictait souvent en créole. Il affectionnait les proverbes et usait d'un créole très imagé. Dessalines de même : « Grand vent, pitite pluie », disait-il à ses soldats, en leur prédisant que les Français nouvellement débarqués ne résisteraient pas aux marches forcées et que le climat aurait bientôt raison d'eux. Après ce débarquement, il ne voulut plus entendre parler français. À un Blanc créole qui s'adressait à lui en français : « Vous avez une langue, dit-il, pourquoi en employer une autre ? »

C'est en créole qu'il harangue le peuple aux Gonaïves, avant la lecture (en français) de l'acte de l'Indépendance. Plus tard, maîtrisant mal le français, « Papa Jacques » exprime en créole les lois qu'il entend faire adopter. Rappelons qu'en 1802, il avait donné aux populations soumises à son autorité le nom « Incas » ou Fils du Soleil. C'était la préfiguration d'« Haïti ».

Christophe, quant à lui, a envisagé de remplacer le français par l'anglais pour éloigner autant que possible les Haïtiens de la France et de la République de Pétion. Au Collège royal du Cap, dirigé par un Anglais (comme les écoles des Gonaïves et de Saint-Marc) on enseigne en anglais, « le créole, explique Madiou, étant très différent du français et n'étant pas une langue écrite ».

Dès 1908, Auguste Magloire met en garde contre l'impérialisme linguistique de la France. C'est en fait que le poids politique, économique, culturel se déplace déjà de la France aux États-Unis. Survient l'occupation américaine qui en est l'illustration. Les uns (Dantès Bellegarde) s'appuieront sur le français pour mieux résister, tout en soulignant à quel point il est vulnérable. Les autres, pour qui le français n'est qu'une langue d'emprunt (à enseigner comme une langue étrangère), fonderont leur résistance sur les traditions nationales et sur la langue créole. Ce fut le grand mérite du

docteur Price-Mars. Et tandis que Paul Moranot, reçu par l'élite mulâtre, admirait avec malice : « Ces gens ne parlent pas « petit nègre » mais « grand français », la *Petite Revue* exprimait dès 1919 des préoccupations qui n'ont pas cessé d'être actuelles (nécessité d'un vocabulaire scientifique en créole, envahissement des villes par les enseignes américaines, intérêt pour le Québec francophone). Les débats sur les mérites respectifs et le rôle du créole et du français ne cesseront plus. Aucune langue étrangère ne détrônera le créole, affirme Sténio Vincent. Mais lors qu'en 1936, Christian Beaulieu élabore un programme d'enseignement en créole, on se récrie. L'emploi du créole à l'école est encore interdit. La polémique se complique d'une nouvelle dimension avec la prise de position, en 1940, du professeur Franck Laubach. Appartenant au bureau américain des missions étrangères des Philippines, spécialiste de l'alphabétisation, il préconisait non seulement l'enseignement en créole, mais l'adoption de l'orthographe phonétique comme plus facile. La question opposait vivement les clercs. Tandis que Roger Dozsinville approuvait cette orthographe que diffusait le pasteur MacConnel, des réticences étaient manifestées par le marxiste Christian Beaulieu, du Parti socialiste populaire (PSP), et par tous ceux qui y voyaient un risque d'américanisation. Mêmes divisions chez les Français. Alfred Métraux (dans le Vaudou haïtien) approuvait cette orthographe. Pour Paul Moral : « ce système aboutit, avec ses partis pris à la fois anglo-saxons et indigénistes, à de véritables non-sens, des absurdités ».

Non seulement le créole a conquis statut de langue officielle, mais la transcription phonologique de cette langue, qui naît sous nos yeux, l'éloigne fort du français. Le choix n'est pas allé sans querelles ni passion. Les opinions divergeaient sur tel son ou telle lettre. Personne ne contestait plus au créole la dignité de langue, mais comment écrire cette langue d'analphabètes, cette langue orale ? Esquissant un historique des graphies du créole, Pompilus prônait une « orthographe intermédiaire » entre les transcriptions étymologique et phonétique.

Finalement l'orthographe phonologique aura été choisie par quelques linguistes amateurs et par un linguiste diplômé de la Sorbonne (Pierre Vernet), directeur d'un centre de linguistique appliquée financé par l'AUPELF. Le tout avec la caution d'une équipe de Paris V, chargée de conseiller l'Institut pédagogique national. Pompilus déclara avoir renoncé à sa propre version du créole quand le responsable de cette équipe, Alain Bentolila, publia son dictionnaire : *La France abandonnant la lutte*. Les tenants de l'orthographe phonologique affirment, quant à eux, avoir choisi la solution la plus facile pour les analphabètes et vouloir « un créole authentique, non francisé ». Ils se rapprochent en cela des Martiniquais et Guadeloupéens qui entendent s'écarter le plus possible du français, retourner aux sources du créole paysan et adopter une écriture phonétique.

Une loi du 18 septembre 1979 a décidé : « Article 1er. L'usage du créole en tant que langue commune parlée par les 90% de la population haïtienne,

est permis dans les écoles comme langue-instrument et objet d'enseignement ».

Le Ministre de l'Éducation nationale a mission de prescrire la graphie retenue. Pour l'heure, les discours en créole du Président sont encore transcrits de façon très « française ». Du moins, dira-t-on, le Président parle à son peuple la seule langue qu'il comprenne. C'est simplement la preuve qu'il ne suffit pas de changer de langue pour échapper au mensonge et à l'exploitation.

### ◆ Conquête d'une dignité

Nul ne connaît, dans cette république officiellement francophone (« seul état francophone souverain d'Amérique »), le nombre d'habitants capables de comprendre le français. Trois pour cent sauraient le parler, d'après les estimations, 15 à 20% l'entendraient plus ou moins, restent 80% de la population pour qui ni les lois, ni les journaux, ni les affiches, ni la plupart des déclarations officielles n'ont aucun sens, pour qui l'écrit n'est que hiéroglyphes. Les dirigeants, les puissants, les possédants sont les capitalistes d'une langue étrangère qui sert leur domination et dans laquelle ils décident du sort des autres.

Interdits de langue officielle, les créolophones unilingues étaient en même temps voués au mépris. Pour les pédants, Haïti vit en situation de diglossie.

Cependant, au français, les fonctions nobles. L'Haïtien bilingue s'exprimera le plus souvent en créole et il s'y sentira le plus à l'aise. Quand on s'échauffe dans le meilleur monde, on passe au créole. Mais ne pas maîtriser le français vous situe dans la société à un échelon inférieur. Hier, Malice était le nègre créole et Bouki, le nègre bossale<sup>1</sup>. « A la nèg' palé laide ! », entendront plus tard les créolophones. Et puisque le créole est tenu pour vulgaire, on fera sa cour en français, quitte à faire l'amour en créole (dont le vocabulaire amoureux est original et riche). Des écrivains publics au style aussi incertain que fleuri seront chargés des déclarations officielles en milieu rural. Nos sociétés, ici comme partout, n'ont en rien différé. Les anges des Noëls gascons ont parlé français dès le XV<sup>e</sup> siècle, tandis que les bergers s'exprimaient en patois, celui-ci étant au demeurant réputé inférieur et vulgaire.

En Haïti, le français, langue de la minorité scolarisée, apanage de l'élite urbaine, instrument de domination, signe d'appartenance ou d'exclusion,

---

<sup>1</sup> Le créole lui-même n'efface pas toutes les distinctions sociales. Les uns le parleront et le prononceront plus ou moins à la française. Le créole populaire est différent. Suivant le milieu social, on dira bresson, bouésson ou boisson, brète, bouète ou boîte.

est apparu au créolophone comme le moyen de sa promotion sociale. À l'école de la bourgeoisie, il a appris à déprécier le créole. La petite marchande s'épuise pour que son fils apprenne le français. Mais l'enseignement est tellement lamentable que l'enfant du peuple n'apprendra rien. Or il ne suffit pas de parler français. Il faut le parler sans faute sous peine de ridicule. Et l'on verra des chauffeurs-guides ne pas craindre de baragouiner l'anglais mais paralysés lorsqu'il s'agira de s'adresser en français à leurs clients d'Europe. En revanche, la promotion du créole, partout, encourage aujourd'hui nombre d'intellectuels. À partir de situations largement identiques (créole tenu pour inférieur, échecs scolaires, domination du français), une même évolution se fait jour au nom de l'authenticité culturelle et de l'identité nationale. Le créole est réhabilité en Martinique et Guadeloupe. À la Réunion, la nécessité de reconnaître au créole son statut linguistique est de plus en plus admise : 40% des adultes sont analphabètes, il y a 72% de retard en fin de scolarité élémentaire. Aux Seychelles, le créole parlé par plus de 95% de la population, aura bientôt un statut officiel à côté de l'anglais et du français : il est d'ores et déjà utilisé sans aucun sentiment de culpabilité ni de honte. On a comparé de même la revalorisation du créole haïtien à celle du guazani : langue de la résistance à la colonisation espagnole, de l'authenticité nationale, dont les Paraguayens sont fiers. Encore cette reconquête de la dignité n'est-elle qu'une première étape.

« Prendre conscience du problème linguistique, c'est comprendre que c'est un faux problème : ce n'est pas de parler créole tout en restant exclu du Pouvoir, marginalisé et exploité, qu'il s'agit. Mais de renverser le rapport dépendant au français, au Pouvoir, d'entamer un processus de désaliénation (...) pour détruire l'exploitation, l'exploitation économique, sociale et politique que cache la domination symbolique du français » (Bebel-Gisler 1976).

Haïti compte les trois-quarts des créolophones du monde et les propos de la Guadeloupéenne Bébel-Gisler la concernent plus que toute autre Antille dominée. Mais la situation y est particulièrement critique. Le français y a joué, depuis les origines, le rôle de langue d'une classe dominante. La langue des colons est devenue l'apanage, jalousement préservé, d'une minorité. L'éloquence, plus que les talents, prédisposait aux places de l'État. Il fallait un douanier ou un économiste, on nommait un avocat. Le français, à la fois, conférait donc le prestige et permettait la promotion. Suivant la qualité de son français, de son accent, un individu était plus ou moins méprisé ou considéré, classé dans la société. D'où un furieux complexe chez ceux qui n'étaient pas sûrs des leurs et qui préféraient n'en pas faire usage plutôt que de risquer l'humiliation. Cette crainte a certainement contribué au rejet du français et à la glorification du créole où l'on est de toute façon plus à l'aise (c'est la « langue maman »). Comme la grande bourgeoisie parle la langue de ses affaires (aujourd'hui, l'anglais), Roger Gaillard (1974) considère que le français reste surtout en usage dans la bourgeoisie moyenne. Ce n'est pas que le peuple n'ait vivement souhaité acquérir le français.

Mais quels moyens ses dirigeants lui en ont-ils donnés ? Jean Fouchard a évoqué les efforts des « marrons du syllabaire » à l'époque coloniale. De nos jours, l'ONEC puis l'ONAAC ont échoué à alphabétiser les adultes et c'est l'alphabétisme qui progresse. Quant aux enfants de paysans, à supposer que 19% soient scolarisés, 1% de ces 19% parviendra au certificat d'études. Comment pourrait-il en être autrement ? Pour l'élève qui ne parle que le créole, le français est une langue étrangère. L'instituteur lui-même n'en a qu'une maîtrise très approximative.

« Parlez français, Archadius, ou bien taisez-vous ! Et l'enfant, par ailleurs si exubérant, si volubile, dérouté, humilié, se tait. Il se tait alors que sa petite cervelle fourmille d'idées neuves et originales » (Charles-Pierre, 1979).

Ou bien il joue, il fait du désordre. « La cloche sonne, c'est la fin du supplice » (Joassaint, 1978).

Dans l'enseignement secondaire, on apprend des sons par cœur pour passer les examens, on écrit comme on entend, dans un unimaginable jargon. Les pauvres frères de professeurs parlent d'« élèves phonétiques » (Romeus, 1978). Ils n'ont rien acquis, sauf des prétentions. Une sous-intelligentsia pitoyable joue, comme d'une technique charismatique, des signes extérieurs du savoir (y compris les lunettes, « l'attaché-case », le vocabulaire des cuis-tres ignares de Molière). On ressent un choc en ouvrant tel journal, mais on a bien lu :

En tant qu'observateur conscient, renfermé dans moi-même et dans la plus intime pensée, je médite sur les faits événementiels et sur leur fragilité dans ce monde en mutation. Au moment où l'on a besoin, où l'on ressent le besoin pressent (sic) d'une communion plus intense avec l'autre, son voisin, pour la perception de la lumière indispensable à l'humanité souffrante, l'on débouche sur le méconnaissable, sur un bec de gaz. Dès lors, le chemin à parcourir enjolivé de roses et de flores est transformé en sentier carroteux et tortueux (...) Cependant l'homme multi-dimensionnel regarde droit devant lui parce qu'il a un point focal qui est son mire... etc.

Pour Jean Dominique, directeur de radio, maître pauvre, l'un des derniers excellents francophones d'Haïti et champion généreux du créole, il n'y aura aucun progrès, « tant que les nouvelles élites dirigeantes s'entêteront, à l'égal des anciennes, à considérer la scolarisation de masse, intégrée, démystifiante, comme un élément de subversion »<sup>2</sup>.

Mais, comme le sait Jean Dominique, les motifs de résistance au créole sont plus diffus. Rappelons qu'en 1946, le projet de Constitution du Parti socialiste populaire prévoyait : « Le français est la langue officielle », l'instruction primaire sera dispensée en français et en créole, « et le choix sera

---

<sup>2</sup> Jean Dominique est actuellement exilé.

en fonction des aptitudes immédiates de la clientèle scolaire » (*La Nation*, 13 juin 1946).

Parmi les écrivains, les uns se sont faits une trop haute idée du français pour admettre une parité du créole. Ces âmes susceptibles sont aussi sensibles à l'impérialisme français qu'ils sont discrets sur l'impérialisme américain<sup>3</sup>. C'est précisément parce qu'il est et qu'il se veut écrivain roman, farouchement anti-yankee, qu'Emile Roumer, acharné partisan du créole, honnit toute orthographe « laubachique » et les étrangers (Français !) qui prétendent la lui imposer : « Étrangers tombé sou créole com madansaras lan champ duri » (*Panorama*, 17 sept. 1979). Même colère contre ces étrangers, ces « Moune vini », chez Marie-Thérèse Archer. Il est inconcevable que ce soit des étrangers qui viennent dicter aux Haïtiens la façon d'écrire leur langue et qui la transforment en un baragouin où toute trace de racines françaises aura disparu. Il faut simplifier l'orthographe, mais ne pas oublier l'étymologie.

Le Président de la Cour des Comptes pourfend de même la « néo-colonisation conçue et insidieusement préparée par l'Institut pédagogique antinational ». Tandis que les « hauspicés » débattent d'un créole qui va crétiniser et sous-développer, l'anglais envahit tout. Mais quelle part revient dans cette noble fureur aux rivalités politiques, aux réflexes d'une ancienne génération ?

Chez d'autres, les intérêts de classe se devinent. Le beau-père du Président écrit sans sourciller que la langue française « est celle que nos pères parlaient déjà dans la colonie de Saint-Domingue ». Le créole n'est qu'un patois qui ferait encore régresser Haïti et la couperait de la communauté francophone. Qu'on enseigne mieux le français, et qu'importe de toute façon si tous les paysans ne le parlent pas ? Dira-t-on qu'il est un petit mulâtre de province qui a réussi ? Mais le directeur du Centre linguistique appliquée est également mulâtre. Dira-t-on que, produit de la Sorbonne, marié à une Suissesse, il entend se déculpabiliser ? Mais le directeur des Archives qui a pris fermement position en faveur du français, est un petit bourgeois noir. C'est que, pour lui, « l'instruction est un signe distinctif qui permet à un homme de se hisser au-dessus des masses populaires » (Trouillot, 1979). Et c'est bien pourquoi les masses populaires elles-mêmes, se méfient d'un enseignement en créole qui ne leur garantissait pas le passage à la langue officielle. Le courageux et bien intentionné Ministre de l'Éducation nationale qui entend introduire le créole dans l'enseignement, n'a donc pas la tâche facile. Il ne fait pourtant que mettre en pratique des suggestions émises dès 1924, dans l'intérêt même du français. Il faut réparer une injustice séculaire perpétrée contre 90% de la population. Le petit Haïtien ne peut qu'être enseigné dans sa langue maternelle. Le créole faci-

---

<sup>3</sup> Ghislain Gouraige, peu avant sa mort en juin 1978, disait : « Quand on me parle de l'enseignement par le créole, je réponds : « Traduisez-moi en créole « Je pense donc je suis ».



litera l'alphabétisation des masses, sera un facteur de développement et préparera des générations bilingues. Quant à la graphie, « Josèf Bèna, secretet Deta », a prescrit « Ki jan nou ekri Kreyol ayisyen » (*Le Nouveau Monde*, 21 août 1979, 23 novembre 1979, 6 mars 1980). Un nombre croissant d'écrivains forge une littérature créole de qualité (le plus célèbre étant Franck Etienne). En 1980, lors de la traditionnelle fête de l'Université, les étudiants ont à la fois récusé un système d'éducation inefficace et plébiscité le créole. La revendication s'élargit jusqu'à la définition d'une « créolitude ». Mais ce qui est gagné d'un côté ne risque-t-il pas d'être perdu d'un autre ?

#### ◆ Destin de la langue française en Haïti : d'un impérialisme à l'autre

Le moment où le créole conquiert sa place face au français coïncide avec une nouvelle menace : l'aliénation par l'américain. La menace n'est pas nouvelle mais elle s'est considérablement aggravée de nos jours. Finalement, est-ce le créole qui triomphe ou le français qui s'effondre ?

Dès 1907, un retentissant débat avait opposé les tenants des modèles français et anglo-saxon : Nemours Auguste, Georges Sylvain, Justin Montas, Dantès Bellegarde pour les premiers, Clément Magloire et Fleury Féquière pour les autres. Par nationalisme, l'élite mit une sourdine à ces jeux pendant l'Occupation américaine, mais la libération du territoire leva les scrupules et ouvrit les vannes à l'influence yankee. Bientôt le relâchement des liens commerciaux avec la France, l'interruption des contacts pendant la Seconde guerre mondiale (qui s'accompagnaient d'un rapprochement parallèle avec les États-Unis) renforcèrent cette influence. Etienne avant la lettre, Pompilus signalait dès 1952 l'américanisation de la langue. Mais 11% des Port-au-Princiens parlaient le français à la maison et, tout en notant la forte poussée du créole, Pompilus ne croyait guère à son avenir. Généreusement, il plaidait, fils de paysan lui-même, pour qu'on enseignât aux masses le français, langue de leur promotion.

Vingt ans après, dans les années 70, la situation avait déjà beaucoup évolué. Les avertissements sur les incertitudes du « destin de la langue française en Haïti » se faisaient catégoriques. Un appel était lancé au secrétaire général de l'Alliance française, Marc Blancpain, lors de son passage à Port-au-Prince. Quelques mois plus tôt, ce sont les responsables français et l'opinion qui avaient été saisis du problème : « La France veut-elle que nous gardions la langue française ? » (Gaillard, 1968)<sup>4</sup>.

Dix ans de plus et l'évolution s'est tellement accélérée que le ton même des tenants du français a changé. René Victor fait le bilan du « déclin de l'ambiance française », du « rétrécissement de l'aire du français en Haïti »,

---

<sup>4</sup> Cet article fut à l'origine de la relance de la coopération entre la France et Haïti.

depuis un quart de siècle. Le français faisait « partie des bonnes manières ». Il était la langue des grands événements de la vie. Il donnait lieu à des joutes oratoires, attentivement suivies à la Chambre ou au Barreau. On le cultivait dans les cercles à la capitale et en province. Mais les « révolutions » de 46 et de 1957 sont passées. La vie a changé. Beaucoup de francophones sont partis. L'intérêt pour la technologie a remplacé l'engouement pour la culture. L'anglais et le créole sont devenus omniprésents. Et Pradel Pompilus dressant, de son côté, le constat des « progrès spectaculaires du créole », le fait sur un ton qui est maintenant celui de l'apologie.

L'Église a de son côté fortement contribué à relever le créole de son état d'infériorité par rapport au français. Les pasteurs protestants ont traduit la Bible et composé des cantiques en créole. Les prêtres catholiques, en se joignant plus tard au mouvement, l'ont généralisé et y ont entraîné la bourgeoisie : aujourd'hui, une messe entière se dit en créole.

Quant aux hommes politiques, alors que les constitutions, depuis 1918, faisaient obligation d'utiliser le français dans les services publics, ils ont inclus dans la Constitution de 1964 un article 35 ainsi rédigé :

Le français est la langue officielle. Son emploi est obligatoire dans les services publics; néanmoins, la loi détermine les cas et conditions dans lesquels l'usage du créole est permis et même recommandé, pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des citoyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française.

Haïti, sinon, serait la seule des Antilles à ne pas avoir de langue unique (tout le monde parle anglais à la Jamaïque ou espagnol à Saint-Domingue et combien ne comprennent pas le français à la Guadeloupe ou à la Martinique ?).

Ceux-mêmes qui utilisent le français en Haïti ont souvent « bruni » la langue sous les tropiques et les « faux-amis », renforcés par les archaïsmes, sont nombreux. L'Haïtien dira une « mortalité » pour un « décès ». Un amoureux importun est « fréquent ». Un « vicieux » n'est qu'un gourmand. Un « colloque » traduit une vive algarade. Dire de quelqu'un qu'il « n'est pas sain et sauf », c'est dire qu'il n'a pas réussi par les seules forces naturelles et avouables.

C'est donc une recrue singulièrement affaiblie qu'ont ralliée les militants de la francophonie. L'Agence de coopération culturelle et technique a été créée à Niamey le 20 mars 1970 et Haïti y adhéra dès le mois de juin. Le Président François Duvalier espérait y trouver un « concours moral et matériel », et le creuset d'un « métissage culturel » dans le respect des individualités. Si l'Agence, dans la mesure de ses moyens réduits, n'a pas oublié depuis de marquer sa sollicitude à Haïti, il est dans l'ordre des choses que Bernard Dorin, ambassadeur de France, ou Xavier Deniau, secrétaire général de l'Association internationale des Parlementaires de langue fran-

caise, n'aient pas oublié, de leur côté, les intérêts de leur pays. Les Haïtiens sont assez fins pour faire la part de ce qui sert leurs intérêts et ceux de la France dans la création d'un Institut pédagogique national et dans la relance d'une coopération qui s'était beaucoup relâchée.

Mais le néo-colonialisme français est-il à redouter autant que l'impérialisme des États-Unis ? L'affirmative n'est pas inconcevable dans la mesure où certains jugeront le français plus nuisible qu'utile au développement d'Haïti. La Mission de l'OEA soulignait en 1970 que l'éducation était dans un « état de détérioration extrême ».

« Le français s'en va, il y a urgence », confirmait en juillet 1978 le Frère Raphaël à Jean-Claude Duvalier, son ancien élève, et il lui transmettait trois pages de citations relevées dans les copies du baccalauréat.

« Le problème le plus grave, la langue française n'a aucune valeur sur le marché du travail. Les offres d'emploi sont formelles : anglais ou chômage » (Joassaint 1978: 11).

Dans un environnement anglo-hispanique, quel Haïtien a intérêt à parler français ? La question est ouvertement posée. Le français en Haïti a-t-il pour destin de devenir la folklorique survivance de la Louisiane (et peut-être, un jour, du Québec) ? Déjà, dans les familles, il est considéré comme un pensum, une corvée par les enfants : ils préfèrent ne pas parler à leurs parents et se défouler en créole dès que ceux-ci ont le dos tourné<sup>5</sup>. La bourgeoisie d'affaires parle américain. Elle « collabore » comme elle l'a toujours fait, aux côtés du plus puissant et du plus riche. Ses rejetons commencent leurs études à l'Union School, les achèvent aux États-Unis et reviennent comme « managers » des entreprises américaines installées en Haïti.

La langue, comme à l'Île-Maurice, s'américanise en profondeur, vocabulaire, syntaxe et tournure d'esprit.

Les uns n'en ont cure et ne souhaitent même rien tant que de devenir américains, citoyenneté merveilleuse qui fascine le bourgeois comme le prolétaire. D'autres n'ont pas abdiqué toute personnalité et s'inquiètent.

Adopter l'américain, nous dit Jean Dominique, serait consacrer la vassalisation. Il faut le connaître (et l'espagnol), il ne faut pas en faire la langue officielle. Beaucoup, qui ont été méprisés aux États-Unis comme nègres (tout en constatant qu'ils l'étaient moins que les autres parce que nègres francophones), redécouvrent l'intérêt, de retour au pays, d'appuyer leur indépendance, leur spécificité sur une langue et une culture internationales

---

<sup>5</sup> Le français est aussi tenu pour maniéré, efféminé. Un garçon n'ose pas le parler.

qui ne soient pas la langue et la culture américaines<sup>6</sup>. Moyennant quoi, l'« haïtianité » se gardera de la francisation comme de l'américanisation.

Très soucieux lui aussi de n'être pas vassalisé, Roger Gaillard évoque Price-Mars et estime que créole et français doivent concourir à la résistance, comme ils doivent concourir à la promotion du peuple.

Tous en sont, en effet, conscients : pas de développement sans créole, mais créole n'est pas synonyme de développement. Georges Anglade rappelle que « c'est en créole que sont toujours exprimés les discours aliénants et démagogiques ».

Annette Legault (1977) dans la même publication invitait à « dissocier une fois pour toutes la langue française du colonialisme français » et à faire de cette langue un instrument de libération.

C'est l'objectif que revendiquent aussi les promoteurs français du créole phonologique (légère et tardive inquiétude, peut-être ?). Ils condamnent une francophonie à courte vue, mais ils dénoncent l'impérialisme déclaré d'un Valdman pour qui il ne fait pas de doute que l'américain est l'avenir d'Haïti. Ce professeur ne fait d'ailleurs qu'exprimer la politique de son gouvernement. Pour nos auteurs, au contraire, la réforme de l'enseignement qu'ils ont encouragée, devrait renforcer les positions du français.

Sans doute ces démarches s'inscrivent-elles dans la tradition du vieux maître. Price-Mars a revalorisé la culture haïtienne et le créole, mais il n'a jamais renié ni le français ni la France. Il a toujours révééré, au contraire, et la culture française et la France des droits de l'homme. Haïti, pour lui, était « fille aînée de la Révolution française ».

La position nuancée du Parti communiste martiniquais a déjà été évoquée : ne pas dévaluer mais ne pas surévaluer le créole. Le français ouvre sur le monde. Il suffit de l'acclimater.

En Haïti, courant 1978, Edris Saint-Amand, ancien secrétaire du PCH, déplorait l'offensive qui se développait contre le français : on ne largue pas 150 ans de culture française. Entre deux impérialismes, il faut choisir le moindre. Les riches iront à l'étranger ou dans des écoles privées. Les pauvres resteront prisonniers du créole ou seront américanisés.

---

<sup>6</sup> En 1978, Jean Dominique, directeur de la station Radio Haïti-Inter, évaluait à 300,000 dollars l'implantation de cinq relais qui lui auraient permis de couvrir l'île et de diffuser un message éducatif en créole puis en français. Les autorités françaises ne relevèrent pas le défi abandonnant le terrain à Radio Lumière dirigée par d'efficaces pasteurs américains quelque peu soupçonnés d'être utiles à la CIA.

Mais l'Histoire passe et il est des pesanteurs contre quoi les sentiments ne prévalent pas toujours. Rien n'assure que le français ne disparaîtra pas dans les Amériques. Dès lors, à plus long terme, quel sera le destin du créole, langue coupée de ses racines, circonscrite à quelques îles ? À peine officiellement promu, le voici tellement gangrené que l'on s'alarme déjà de la menace du « créoméricain ».

Les Haïtiens, peuple privé de langue ?

## BIBLIOGRAPHIE

BEBEL-GISLER D.

1976 *La langue créole, force jugulée. Étude sociolinguistique des rapports de force entre le créole et le français aux Antilles*, Paris.

CHARLES-PIERRE F.

1979 « Le petit écolier haïtien face au bilinguisme », *Bulletin de l'IPN*, no 1, décembre 1979: 23-26.

GAILLARD R.

1968 « Destin de la présence française en Haïti », *Conjonction*, no 106, janvier 1968.

1974 « Notions sur le français haïtien », Conférence du 19 juillet 1974, Cours international d'été du CHISS, Port-au-Prince, 20 p.

LEGAULT A.

1977 « Créolitude, ti brin limié pou gran mesi », *Le Petit Samedi soir*, 26 mars 1977.

JOASSAINT J.E.

1978 *L'école en Haïti*. Port-au-Prince, 78 p.

ROMEUS W.

1978 « Quel enseignement pour Haïti ? », Table ronde à l'Institut français d'Haïti, 8 février 1978.

TROUILLOT H.

1979 « Plaidoyer pour le français », *Le Nouveau Monde*, 24 juillet 1979 et 7 août 1979.